



Objet : Autorisation de manifestation sportive
en cœur de parc national

Suivi par : Natacha ROMNAIN
Tél. : 0262 56 13 15
Courriel : [natacha.romnain@reunion-
parcnational.fr](mailto:natacha.romnain@reunion-parcnational.fr)

Destinataire

Mme HOARAU Marguerite
Association Margot Run
44 SIDR Louis Juvet
11 rue Edmond Rostand
97490 Sainte-Clotilde

N/Réf. : 2025/277/JPD/AS/BK/NR

La Plaine des Palmistes, le 06/05/2025

Madame,

Vous avez sollicité une autorisation du Parc national de La Réunion concernant la manifestation sportive « Duathlon de la Roche Ecrite », le dimanche 22 juin 2025.

Comme vous le savez, les manifestations sportives en cœur du parc national sont réglementées pour garantir la compatibilité avec ses objectifs de protection des patrimoines et la prise en compte des impacts sur ceux-ci, en particulier :

- Le piétinement dû au passage rapproché des participants qui est une source d'érosion du sol,
- La traversée de différents écosystèmes par les participants qui est vectrice d'espèces exotiques envahissantes végétales,
- Les déchets, y compris organiques, qui favorisent les espèces exotiques envahissantes animales comme les rats, et ont également un impact paysager.

Ces impacts sont particulièrement prégnants sur le massif de la Roche Ecrite où subsiste l'une des espèces d'oiseaux les plus menacées au monde, le tuit-tuit, endémique de la Réunion et dont on dénombre seulement 50 couples. Très sensible à la présence des rats, cette espèce est également vulnérable au dérangement et au bruit.

Dans ce cadre, ont été déterminées des règles de précaution pour les manifestations sportives dans cette zone :

- Interdiction des manifestations sportives en période de reproduction,
- Autorisation d'une manifestation par mois seulement hors période de reproduction,
- un nombre limité de participants.

Dans ce contexte particulier, le parc pourra dans le futur encadrer plus étroitement les manifestations sportives sur la zone. Dans l'immédiat, mes services seront particulièrement attentifs au suivi des prescriptions de la présente autorisation et pourront réaliser des contrôles lors de l'événement. Les services du Parc national se tiennent néanmoins à votre disposition pour vous accompagner au mieux sur la bonne prise en compte des enjeux environnementaux du cœur de parc afin de permettre la préservation du patrimoine naturel unique de La Réunion et la tenue des courses dans de bonnes conditions.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération.

Le Directeur

Jean-Philippe DELORME

Copie :
ONF
Conseil départemental
Commune de Saint-Denis
Parc national de La Réunion : Secteur Nord
Sous-préfecture de Saint-Benoit